

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE:

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE:

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUÈS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Les bureaux du CENSEUR sont actuellement rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}. Ils sont ouverts aux heures ci-après indiquées :
Celui de la rédaction, de onze heures du matin à deux heures de l'après-midi ;
Celui de l'administration (caisse, abonnements, annonces), de huit heures du matin à cinq heures du soir.

Lyon, 2 août 1842.

CONVENTION FRANCO-BELGE.

Les récriminations qui ont été soulevées dans les deux pays par la conclusion du traité du 16 juillet ne mériteraient pas la moindre attention si, au milieu de l'état de lutte et de désordre qui règne dans les affaires matérielles, les gouvernements avaient toute l'intelligence, la volonté et la portée de vues nécessaires pour distinguer ce qui est bon, rationnel et légitime de ce qui est mauvais, absurde et illégitime. Si on avait la volonté et le pouvoir de réfréner les passions étroites et égoïstes, de contenir avec une persévérante fermeté dans de justes bornes les criaileries de certains intérêts privés, de donner aux intérêts généraux sagement entendus, coordonnés, harmonisés, une direction supérieure au mouvement incohérent, si souvent rétrograde, que les gouvernements, dominés et comprimés qu'ils sont par les intérêts privilégiés, exclusifs, sur lesquels ils construisent les mouvants et fragiles états de leur puissance, s'efforcent d'imprimer aux sociétés modernes; si ces intérêts privilégiés et exclusifs ne s'ingéniaient pas avec la plus aveugle obstination à nous pousser au devant de ces crises par lesquelles, de nos jours encore, tout progrès social marque sa laborieuse entrée dans le monde, à faire violence à nos aspirations et à nos tendances les plus naturelles et les plus légitimes, nous passerions outre à ces bourdonnements.

Malheureusement il n'en est point ainsi; au dedans comme au dehors, dès qu'une idée bonne et progressive demande à s'introduire dans la pratique sociale, les obstacles surgissent de toutes parts. C'est ainsi qu'après avoir obtenu contre l'Angleterre, par mesure de réciprocité et au nom de l'intérêt mal entendu et mal réfléchi de notre industrie linière, l'ordonnance prohibitive du 26 juin, les représentants de cette industrie sonnent de nouveau l'alarme et demandent que nous fermions encore les portes de notre marché à la Belgique. La concurrence belge, à prendre au mot le comité des lins, portera le dernier coup à notre industrie nationale. Rentrons donc dans ce sujet que nous avons dû croire épuisé.

L'importation des toiles et fils de lin et de chanvre étrangers s'est élevée pour les trois années 1838, 1839 et 1840 à 31,748,000 kilogrammes, représentant, comme nous avons eu déjà occasion de l'établir sur des chiffres émanés des états de douane, un dixième seulement de notre production et de notre consommation générales annuelles, c'est-à-dire moins de 11,000,000 de kilogrammes sur 90,000,000. L'importation des toiles, qui était en 1838 de 5,130,000 kilogrammes, se trouvait réduite en 1840 à 3,700,000 kilogrammes, c'est-à-dire qu'elle avait baissé de plus d'un cinquième, tandis que l'importation des fils, qui s'était élevée en 1838 à 5,130,000 kilogrammes, à 6,604,000 en 1839 et à 6,800,000 en 1840, était manifestement entrée, pendant ces deux dernières années, dans un état stationnaire.

Cette situation, qui n'avait en réalité rien d'alarmant pour l'industrie linière française, s'était établie sous l'empire d'un tarif protecteur qui frappait d'un droit moyen de 12 0/0 les provenances étrangères. L'accroissement que l'introduction de ces provenances avait pris tant en 1841 qu'au commencement de 1842 était un phénomène exceptionnel, anormal, et déterminé par les vives et persistantes tendances de quelques fabricants-spéculeurs à pousser le gouvernement français vers le régime désas-

treux des taxes prohibitives. L'ordonnance du 26 juin dernier est venue prouver que l'industrie étrangère ne s'était pas trompée dans ses prévisions.

En fermant, par cette ordonnance, notre marché à l'Angleterre, nous avons privé, il faut le redire, la tixeranderie française d'une considérable partie des 7,000,000 de kilog. de fils mécaniques qu'elle consommait annuellement, qui, suivant l'expression de M. Cunin-Gridaine, ne se superposaient point à la filature nationale, et que la filature nationale est loin encore de pouvoir remplacer. C'était là une grave lésion apportée à nos intérêts, devant laquelle n'a pas reculé le comité linier; nous l'avons déplorée lors de la promulgation du tarif arraché au gouvernement comme une protection timorée et insuffisante par les vives réclamations des organes de notre industrie nationale, et nous avons dit avec raison que, loin d'être une amélioration, ce tarif ne ferait que compromettre davantage les intérêts complexes de la production et de la consommation, du travail, du commerce et de la propriété, solidaire, comme tous les autres éléments de l'activité humaine, des oscillations et des souffrances de l'industrie agricole et manufacturière.

Une fois accomplie vis-à-vis de la Grande-Bretagne, cette mesure, dans laquelle, par respect pour les bons principes, nous n'avons dû voir qu'un fait anormal et temporaire, qu'un parti de circonstance, il fallait que le gouvernement se décidât à l'étendre à la Belgique, ou que, mieux avisé, il se résignât à recevoir d'elle tout ou partie des fils dont nous refusons l'introduction aux Anglais, et à lui demander au besoin les toiles que nous avons cessé de pouvoir fabriquer et qui soutenaient avantageusement, à l'ombre d'un droit protecteur de 15 0/0, la concurrence avec les produits belges et les produits similaires de l'Allemagne, de la Hollande et même de la Grande-Bretagne.

Qu'en présence d'un état de choses qu'ils ont si puissamment contribué à déterminer, de la concurrence d'un peuple de quatre à cinq millions d'hommes, les représentants de l'industrie linière jettent maintenant les hauts cris et s'efforcent d'ameuter contre les dispositions du traité du 16 juillet nos cultivateurs, filateurs et tisseurs de lin, voilà ce que nous ne comprendrions pas si nous ne connaissions les tempéraments des partisans des privilèges et du monopole. La convention du 16 juillet ne fait, vis-à-vis de la Belgique, que remettre les choses sur le pied existant avant l'ordonnance du 26 juin; elle offre à son industrie des avantages considérables sans doute sur l'industrie anglaise, mais elle n'ôte rien à la protection que la loi de douanes de 1840 réservait contre ses produits aux produits de notre fabrication. Le tarif à l'importation des fils et toiles de lin et de chanvre étrangers reste ce qu'il était avant l'ordonnance du 26 juin; ses effets étaient manifestement restrictifs, puisque l'importation des toiles était en voie rapide de décroissance. Cette décroissance prouve surabondamment que nous étions en bonne position pour lutter avec la concurrence belge, et voilà qu'aujourd'hui, alors que nous sommes délivrés de la concurrence anglaise, celle des Belges est devenue en quelques jours tellement redoutable pour l'avenir de notre industrie nationale que si l'on en croyait MM. du comité des lins, il faudrait aussi agir contre elle par voie de suppression. C'est le comble de la déraison.

La chambre de commerce de Lille, qui a émis contre la convention du 16 juillet un avis invoqué pour les besoins de la circonstance par le comité linier, admettait, en avril 1832, une certaine analogie de conditions dans la situation industrielle de la Belgique et de la France. Elle voyait « l'industrie belge céder comme la nôtre sous la pression de la concurrence anglaise; c'était à des conditions de ruine que les toiles belges pénétraient sur notre marché. » Elle admettait la convenance et la justice d'un droit différentiel en faveur de nos voisins, et maintenant que ce qui

était juste et convenable est réalisé par le traité du 16 juillet, nous nous trouvons en face d'un revirement complet d'opinion.

La France ne peut pas s'associer à ces fluctuations, à ces petites manœuvres d'agitateurs. Personne, — les opposants au traité soumis en ce moment à l'examen et à l'acceptation du parlement belge devraient bien se le rappeler, — n'a entendu que la Belgique devait être enveloppée dans les effets prohibitifs de l'acte de représailles dirigé contre une nation qui s'est condamnée, par un odieux abus de ses procédés et de ses perfectionnements industriels, par la portée meurtrière de son régime économique, à chercher son salut dans la ruine des autres nations industrielles, dans une lutte injuste et homicide avec la France, sa rivale la plus redoutable par son admirable position, par son développement scientifique, par les inépuisables puissances de son génie créateur et initiateur. Nous n'avons vu dans l'ordonnance prohibitive du 26 juin qu'une application légitime et peut-être nécessaire de la loi du talion à l'industrie britannique; nous ne saurions vouloir qu'elle fût gratuitement appliquée à un peuple dont les destinées politiques ont été unies pendant quinze ans à la fortune politique de la France et qui constituait quinze ans après sa liberté et son indépendance à l'ombre de nos armes et de notre drapeau national.

Le comité des lins a manifesté la crainte véritablement puérile de voir les industriels anglais émigrer en Belgique avec leurs machines. Nous n'attendions pas d'eux une critique aussi péremptoire, et aussi saisissante de l'ordonnance du 26 juin, un blâme aussi énergique de l'état de somnolence, d'immobilisme ou plutôt de décadence dans lequel notre filature mécanique est tombée, sous la protection d'un droit protecteur de 12 0/0.

Si l'état de choses qui doit résulter de l'application du tarif qui frappe de plus de 25 et 30 0/0 les provenances anglaises et de la conclusion du traité franco-belge devait entraîner l'émigration de la filature mécanique de nos voisins d'outre-Manche, il faut croire qu'elle viendrait s'établir chez nous où elle retrouverait, avec notre marché de 34 millions d'hommes, un droit protecteur de 12 0/0 contre la concurrence étrangère. Toute autre supposition est absurde et ne mérite pas d'être sérieusement discutée.

La conduite des organes de la gauche constitutionnelle paraît inexplicable à ceux qui se rappellent les allures autrefois si franches et si indépendantes du *Courrier français* et du *Siècle*. Nous allons expliquer cette conduite en peu de mots.

Le *Siècle* et le *Courrier français* ont pour rédacteurs en chef, le premier M. Chambolle, le second M. Léon Faucher.

M. Chambolle est un écrivain fort honnête, mais qui n'est doué d'aucune initiative. Si vous le dirigez, il marche; si vous l'abandonnez à lui-même, il ne sait plus comment avancer. Long-temps collaborateur d'Armand Carrel, M. Chambolle n'a jamais écrit une ligne dans le *National* sans être allé préalablement s'inspirer de la pensée de son rédacteur en chef. M. Chambolle a donc besoin d'être dirigé. Cette direction, que M. Odilon Barrot, esprit plus spéculatif que pratique, n'a jamais pu lui donner, M. Chambolle est allé la demander à M. Thiers; ne pouvant la trouver que chez le chef du centre gauche, il a bien fallu qu'il allât la chercher là: de là ses tendances vers le centre gauche, de là sa facilité à se laisser aller de ce côté, tandis que ses intérêts, ses goûts, ses antécédents devaient, au contraire, le retenir à gauche. M. Thiers, qui connaît les hommes et qui sait les manier, a su fort habilement s'emparer de M. Chambolle; aussi lui fait-il faire à peu près tout ce qu'il veut. M. Chambolle n'écrit plus pour ainsi dire une seule ligne dans le *Siècle* sans s'être concerté avec M. Thiers. Ce qui a encore contribué à donner au *Siècle* la couleur un peu déteinte de M. Thiers, c'est l'entrée de M. Taschereau à ce journal. En renonçant à faire partie de la chambre, M. Taschereau n'a pas renoncé à s'occuper de politique, et M. Thiers l'a poussé au *Siècle*, où il aura pour mis-

FEUILLETON DU CENSEUR.

LES AVENTURES D'UN FIFRE.

(Suite.)

Le fanatisme est grand parmi ces tribus, et, au moment où cette aventure arriva, la terreur de nos armes ne les contenait pas encore. Aussi leur première pensée fut-elle pour les moyens violents. Ils voulaient immoler le prisonnier, les uns par préjugé religieux, les autres par précaution. La jeunesse de Roquet le sauva. Les femmes de la tribu intercédèrent pour lui; il fut épargné.

Le cheik l'attacha à son service et le pauvre fifre eut bientôt à se défendre de ses bontés non moins dangereuses que ses rigueurs. La tribu entre les mains de laquelle il était tombé était celle des Hennadis, l'une des plus puissantes du désert lybique. Une fraction seulement avait poussé une reconnaissance vers le pays cultivé; le reste campait à deux journées du Nil, dans la vallée du Fleuve-sans-Eau. Quand la nuit fut venue, le cheik abandonna la nécropole souterraine avec ses gens et ses femmes, et prit la route du Grand-Désert.

Qu'on juge des inquiétudes de notre héros. Livré à des destinées incertaines, à la merci des bandits dont il connaissait les habitudes vagabondes, qu'allait-il devenir? La vie lui restait, et c'était une vie d'esclave, errante, en butte à toute sorte de privations.

Tant que dura l'étape nocturne, le sentiment de sa situation s'effaçait pour ainsi dire; mais, quand le jour parut, quel spectacle s'offrit à lui!... Il était au milieu d'une centaine de Bédouins armés de piques, de sabres et de fusils; de quelque côté qu'il jetât les yeux, il ne voyait que des figures peu rassurantes, enveloppées de burnous blancs. On eût dit une troupe de fantômes. A ses côtés, et montées sur des ânes, cheminaient les femmes vêtues d'étoffes brunes. Quelques chameaux portant des provisions terminaient la caravane, et on l'avait juché sur le cou d'un de ces animaux.

Pauvre fifre de la 69^e! le mouvement de la bête lui occasionnait des nausées semblables à celle du mal de mer, tant il est vrai que le chameau justifie de toutes les manières son surnom de *vaisseau du désert*. Puis, quelle perspective! On était en pleine Lybie. Les ondulations du sable variaient seules la monotonie de cet horizon qui avait la couleur de l'éclatant sous ses rayons. La chaleur était telle, qu'il suffisait d'enfoncer un œuf dans le sable pour le voir se cuire à l'instant. Point d'eau, point de gazon, point d'arbres; seulement quelques palmiers grêles de loin en loin

et servant comme de jalons dans ces solitudes. Roquet était anéanti; cette atmosphère le suffoquait, le sol jaunâtre lui envoyait des réverbérations insupportables, son chameau même lui était odieux. Trois fois il se laissa tomber volontairement, trois fois on le ramassa à demi mort. Enfin, à l'aide d'une corde, on le fixa sur sa bête comme un véritable patient.

Au premier puits on fit une halte: il y avait là quelque ombre et un peu de fraîcheur; un grand figuier et trois sycomores avaient pris racine dans ce lieu sauvage et y disputaient aux hommes le petit nombre de gouttes d'eau que contenait cette coupe.

On détacha Roquet de dessus sa fatigante monture; on le convia au repas commun qui se composait de dattes et de galettes desséchées. Ce que c'est que la nature humaine! Dès que le fifre put respirer plus à l'aise, l'appétit lui revint, et il fit à l'ordinaire des Bédouins plus d'honneur qu'on n'aurait dû s'y attendre. Ce retour fut compris par le cheik, qui témoigna dès lors plus d'égards à son prisonnier. On lui épargna le supplice que causent les allures du chameau à ceux qui n'y sont pas habitués, on lui donna à monter un fort joli cheval.

Son habit de drap, dont les boutons de métal tentaient la cupidité des Arabes, et son chapeau lui furent enlevés; mais, en revanche, on l'affubla d'un excellent burnous qui le défendait contre les ardeurs du soleil et, au besoin, lui garantissait le visage. Dans l'une des poches du frac d'uniforme se trouvait son fifre qu'il défendit bravement contre ses détresseurs. Un Bédouin s'en était emparé et l'examinait avec curiosité. Roquet se jeta sur lui pour le reprendre, et une querelle allait s'ensuivre quand le cheik intervint; il se fit remettre l'objet du débat et parut fort intrigué de sa forme. Le bois de l'instrument ne séduisait personne; mais il n'en était pas de même d'une petite clé en cuivre, étincelante comme l'or.

Roquet résolut de vider le différend par une épreuve décisive. Il donna à entendre au cheik qu'il allait montrer à la tribu l'usage de cet ustensile étrange pour elle, et, quand il s'en trouva de nouveau nanti, il l'emboucha et préluda par une mélodie des plus expressives: *J'ai perdu mon Eurydice*, de l'*Orphée* de Gluck. Ces sons imprévus produisirent l'effet d'un coup de théâtre. A l'instant même l'artiste fut entouré par toute la caravane; on l'excitait de la voix, on l'encourageait du geste.

Tous les yeux étaient devenus bienveillants, toutes les physionomies riantes; tantôt la surprise se manifestait par un silence profond, tantôt l'admiration éclatait dans une explosion bruyante. Roquet avait gagné sa cause; il comprit que son fifre était désormais une puissance.

Cependant le signal du départ ayant été donné, on s'enfonça de nouveau dans la Lybie. Cet océan de sables semblait n'avoir pas de fin; aucun être vivant n'en animait l'aspect, si ce n'est de temps à autre un troupeau de gazelles qui fuyaient en bondissant, ou quelque autruche

ouvrant ses ailes, comme un navire ses voiles, pour se dérober plus vite aux regards.

Aux journées brûlantes succédaient des nuits glaciales; la rosée baignait les tentes, traversait les burnous les plus épais. La moindre imprudence était punie par des douleurs cuisantes dans les yeux, souvent même par l'ophthalmie. C'étaient là de cruelles épreuves pour un Européen; notre héros les supporta avec courage. Enfin, après quatre jours de marche, on rejoignit le gros de la tribu qui se composait de quatre cents tentes; elle campait alors dans un petit vallon tapissé de broussailles et ombragé par un bouquet d'arbres. Une source laissait filtrer à la base du rocher une eau potable, quoiqu'un peu saumâtre.

Ce vallon était situé au-dessus des lacs de Natroun et dans le voisinage des monastères cotés, qui, de temps immémorial, occupent cette zone du désert. Quand la tribu manquait d'eau ou de vivres, elle poussait une reconnaissance vers l'asile de ces religieux, qui préféraient lui payer un tribut forcé plutôt que de s'exposer à sa vengeance.

La tribu était d'ailleurs une des plus puissantes de la Lybie; elle possédait six cents chevaux, cent chameaux, autant de dromadaires, des moutons, des chèvres, des volailles en grande abondance; presque toujours la moitié des cavaliers était en maraude pendant que l'autre moitié se reposait. Le camp devenait l'entrepôt général des objets pillés, et c'est là que s'en faisait le partage.

L'adoption de Roquet par le cheik principal et son talent sur le fifre, qui de plus en plus émerveillait la peuplade, lui firent sur-le-champ une situation tolérable et une vie qui n'était pas sans charme. A part la liberté, il ne lui manquait rien. Son maître l'avait attaché au service intérieur de sa tente, service facile, dans lequel il aidait les femmes. Il allait puiser de l'eau à la source, pilait la *doura*, espèce de millet avec lequel les Arabes confectionnent leur pain, préparait le pilau de riz, battait le lait de chamelle pour le convertir en beurre.

L'ordinaire de la maison n'était pas très-somptueux; mais, à la rigueur, il pouvait suffire. On avait du riz, des dattes, des galettes de *doura*, du blé, des fèves; une fois par semaine on tuait un mouton ou quelques volailles. L'artiste de la 69^e possédait quelques talents en cuisine; il les mit à la disposition de son maître et apprêta plusieurs mets à l'euro péenne. Le cheik goûta peu les recettes du jeune Français; il leur préférait son riz étuvé à la manière asiatique. Mais le fifre eut en revanche un plein succès. Chaque soir, dans ces veillées arabes où, partagés entre la pipe et le café, les principaux de la tribu prêtent l'oreille à leurs conteurs, l'artiste avait constamment un rôle à jouer: c'était un jour une marche brillante, l'autre jour un *adagio* ou un *cantabile* plein de mélancolie. En général, les auditeurs préféraient une musique lente à une musique vive;

tion de maîtriser M. Chambolle, si M. Chambolle se laisse par trop emporter vers la gauche.

Quant à M. Léon Faucher, c'est un homme qui pourrait fort bien se conduire lui-même; il a de la finesse dans l'esprit et de la justesse dans le coup d'œil; il sait parfaitement où il va. Si le *Courrier français* montre plus d'affinités pour le centre gauche que pour la gauche, c'est que le centre gauche est plus près du pouvoir que la gauche; c'est que M. Faucher veut s'élever, et qu'avec M. Thiers il est plus assuré de parvenir à son but qu'avec M. Odilon Barrot.

Nous avons cru qu'il était nécessaire d'entrer dans ces courtes explications, afin que le public ne prenne pas le change sur les causes qui peuvent en ce moment donner au *Courrier français* et au *Siècle* des allures si peu décidées. Ces deux journaux ne sont pas les organes de la gauche constitutionnelle; M. Thiers est maître de l'un comme de l'autre, ils reflètent tous deux ses projets et ses espérances, et comme après tout M. Thiers n'est pas le dernier mot de l'opposition nationale, il faudra qu'avant peu l'opposition nationale se cherche ou se crée de nouveaux organes, car ce n'est pas plus dans le *Siècle* que dans le *Courrier* qu'on peut trouver aujourd'hui l'expression de sa pensée et de ses vœux.

Paris, le 31 juillet 1842.

La position du ministère devient chaque jour de plus en plus critique; la gauche le repousse de toutes ses forces et n'en veut à aucun prix. S'il ne tenait qu'à elle de le renverser, sa chute serait immédiate; c'est l'acte par lequel la gauche voudrait que la chambre commençât la session et auquel elle attache la plus grande importance. Le centre gauche et la fraction Passy-Dufaure, du tiers-parti, partagent au fond cette opinion, et, quoi qu'en disent les journaux ministériels, cette fraction ne veut pas plus de M. Guizot que de son cabinet. Jusqu'à présent on ne diffère de la gauche que sur le choix du moment plus ou moins opportun pour engager la lutte.

Le ministère espérait d'abord exploiter ce désaccord à son profit; mais il paraît que depuis la séance de vendredi il a perdu beaucoup de sa confiance: il a compris que la sortie de M. Billault ne pouvait être faite qu'en vertu d'un plan arrêté en commun. Le ministère ne s'était point trompé. En effet, les trois fractions de l'opposition ont voulu, en s'unissant, sonder le terrain; ils l'ont fait avec habileté et courage, et loin de se tenir pour battus, comme la presse ministérielle cherchait à le faire croire, les trois partis en sortant de la séance étaient plus disposés que jamais à se rapprocher pour livrer en commun la grande bataille avant le vote de la loi de régence.

M. Billault était fortement de cet avis, et M. Odilon Barrot appuyait sans aucune réserve; le soir même une réunion eut lieu chez l'un des commissaires du centre gauche. On pensa un instant à faire de la question de la présidence une question ministérielle, dans la juste prévision que le ministère donnerait la préférence à M. Sauzet sur M. Dupin; mais les amis de M. Sauzet s'y étant opposés, M. Billault émit cette opinion à laquelle se rangèrent les assistants: que le côté le plus vulnérable du ministère était les élections et qu'on devait l'attaquer par là, en provoquant dans la chambre un examen sérieux de la conduite du ministère pendant les opérations électorales.

Plusieurs députés qui avaient saisi avec le plus d'empressement cette proposition firent connaître à l'assemblée qu'ils étaient à même de prouver, par des témoignages irrécusables et des documents authentiques, combien cette conduite était indigne de la France et contraire aux principes du gouvernement constitutionnel.

On allait prendre une résolution décisive, quand un des commissaires du centre gauche demanda qu'on lui accordât de consulter ses commettants et d'en délibérer avec eux avant de se prononcer définitivement.

Quel que soit le résultat de ces délibérations, nous croyons pouvoir assurer que le centre gauche, la gauche et la fraction Passy-Dufaure ne se laisseront pas désunir sur la question de renverser le ministère, et qu'ils ne laisseront pas la session se terminer sans diriger vers ce but toutes leurs forces réunies.

Maintenant que reste-t-il au ministère pour s'opposer à ces efforts? De quoi se compose cette majorité immense que lui promettent encore ce matin ses journaux? Est-ce des légitimistes? Mais déjà dès l'année dernière ils votaient plus souvent contre lui que pour lui. Il ne peut donc compter pour adhérents que les conservateurs purs. Or, sans y comprendre ceux d'entre eux qui préfèrent ouvertement M. Molé, que voit-on parmi ceux qui paraissent s'attacher sincèrement à M. Guizot? On voit qu'ils ne le soutiennent que par routine, intérêt ou fausse honte, mais qu'au

fond ils souffrent de leur position et qu'ils ne demanderaient pas mieux que d'en sortir.

M. Guizot pourrait-il nous dire ce qu'il augure de bon pour lui de cette inquiétude avec laquelle ses intimes l'interrogeaient dans la réunion Hartmann au sujet du traité de visite? Qu'il nie, s'il l'ose, avoir encore été obligé d'appeler à son aide tous les sophismes que nous lui avons entendu débiter à la tribune pour se garantir de la responsabilité qui retomberait sur lui si le traité était ratifié! Qu'il dise si ce ne sont pas toutes ces interpellations amicales qui lui ont fait prendre subitement et séance tenante la résolution de soutenir M. Sauzet et d'abandonner M. Dupin devant cette même masse que M. Dupin a tant travaillée et si bien pétrie et préparée pendant tous ces jours-ci en faveur de M. Guizot.

Mais que cette nouvelle preuve de docilité n'éblouisse pas M. Guizot, car elle a été accompagnée d'une rude leçon qui nous fait penser qu'il y a des questions, questions de prédilection pour M. Guizot, sur lesquelles il serait abandonné même par les conservateurs qui forment son seul et unique appui.

Le *National* retrace aujourd'hui les principaux épisodes de la vie politique de M. Guizot; il le dépeint tombant du pouvoir à la mort du duc de Berry et prenant aujourd'hui sa revanche de 1820 en ressaisissant à la mort du duc d'Orléans le pouvoir qui lui échappait, maudissant en 1820 les hypocrites qui avaient l'impudence d'exploiter cette catastrophe dans un misérable intérêt de parti ou d'ambition personnelle, et ne cherchant dans la circonstance actuelle que l'heureuse occasion de satisfaire une triste ambition. Et cependant quelle différence entre M. Guizot et ceux qu'il attaquaient en 1820! Les uns offraient leur bras pour soutenir à une monarchie frappée au cœur par la mort du seul de ses membres qui pût lui donner une espérance d'avenir; l'autre veut s'imposer à une dynastie qui compte encore, malgré le coup qui l'a frappée, tant de représentants jeunes et pleins de vigueur et d'avenir, et lorsque le funeste accident qu'elle déplore ne peut être attribué qu'à la fatalité et ne fait craindre aucun péril.

Le *National* termine ainsi cet article remarquable:

Dans une telle situation, ces lamentations quotidiennes sur les dangers de la monarchie, sur la nécessité de la défendre, de la protéger, d'assurer son avenir, ne sont que des lamentations hypocrites. Ce n'est pas la monarchie que l'on défend, c'est le ministère. L'existence du ministère est compromise: voilà le secret de cette polémique larmoyante qui nous inonde depuis tant de jours. Pendant que les cœurs s'émeuvent, M. Guizot pense avec raison que les esprits s'émeuvent; il espère que sous ces lamentations plus ou moins sincères s'effaceront tous les vieux griefs; qu'on ne pensera plus aux libertés attaquées; qu'on votera d'emblée sa loi de régence et tous les douaires, dotations, etc. Ne nous laissons donc pas abuser par ces habiles gémissements, et que toutes les opinions reprennent le calme, la dignité et la fermeté qui conviennent à un grand peuple.

Paris, le 31 juillet 1842.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Plusieurs journaux annonçaient hier que MM. Passy, Dufaure et leurs amis, au nombre de vingt à vingt-cinq, s'étaient réunis et concertés, et qu'ils avaient décidé que le cabinet n'aurait point leur appui.

Un journal ministériel dit ce matin: « Nous sommes en mesure d'affirmer que c'est là un bruit absurde. Les amis de M. Dufaure et Passy ne se sont ni réunis ni concertés; ils n'ont point décidé que le ministère n'aurait pas leur appui. Nous croyons pouvoir dire, au contraire, que, tout en réservant leurs votes pour l'avenir, MM. Dufaure, Passy et leurs amis sont d'accord pour donner leur appui au cabinet dans les graves circonstances où se trouve la France. »

L'organe de M. Guizot tourne ici autour de la vérité, afin de ne pas la laisser arriver au public. Sans doute MM. Dufaure, Passy et leurs amis donneront leur appui au ministère, ou plutôt à la dynastie, dans la discussion de la loi de régence; sans doute ils porteront à la présidence de la chambre, conjointement avec M. Guizot et ses collègues, M. Sauzet qui est un des leurs; mais si, dans la courte session qui va avoir lieu, il s'élève la moindre discussion politique en dehors de ces deux questions, les seules sur lesquelles ils consentent à se montrer d'accord avec le ministère, on les verra se séparer franchement et hautement de lui.

M. Passy est allé, il y a trois jours, trouver M. Guizot pour le lui déclarer, et M. Guizot, tout en recevant sa déclaration, l'a même remercié de ce que lui et ses amis se montraient disposés à appuyer le gouvernement dans la question de la régence. Voilà la vérité. Depuis lors, les amis de MM. Passy et Dufaure, qui cherchent sans doute à dissimuler leur petit nombre par l'import-

ance qu'ils se donnent et par le bruit qu'ils font, ne cessent de répéter qu'aussitôt que l'opposition attaquera le cabinet du 29 résolu contre M. Guizot.

La détermination de MM. Passy et Dufaure n'a rien qui nous étonne: il est impossible que ces deux hommes d'état, M. Passy surtout, qui a eu bien du mal à se faire réélire, n'aient pas compris la signification des dernières élections; et s'ils l'ont comprise, il est moins étonnant encore qu'ils signifient à M. Guizot qu'il ne doit plus compter sur eux.

Si, dans la question de la présidence, MM. Passy, Dufaure et leurs amis s'étaient associés à la politique de l'opposition qui pousse M. Barrot, il n'est pas douteux que cet honorable candidat ne l'eût emporté sur M. Sauzet. Les voix qui lui manqueraient pour réussir revenant à l'opposition la première fois qu'elle s'engagera contre le ministère, il n'est pas douteux non plus qu'elle ne soit assez forte pour le renverser. Dans cet état de choses, nous ne concevons pas que l'opposition hésite encore à attaquer M. Guizot, qui tombera, elle peut en être certaine, le jour où l'on voudra sérieusement qu'il tombe.

Le roi ne croit pas à la possibilité de maintenir long-temps encore M. Guizot aux affaires. En admettant même l'hypothèse la plus favorable, celle où il pourrait traverser la session sans être renversé, S. M. commence à comprendre qu'il serait d'une politique prudente et habile de s'occuper de son remplacement aussitôt après la session. En prévision de cette nécessité, le roi a fait proposer à M. Dufaure de composer ou plutôt de refaire un nouveau cabinet avec certains débris de celui du 29 octobre. Louis-Philippe demande à conserver cinq ministres, M. le maréchal Soult, M. l'amiral Duperré, M. Lacave-Laplague, M. Cunin-Gridaine et M. Villemain; il offre d'en sacrifier quatre, M. Guizot, M. Duchâtel, M. Martin (du Nord) et M. Teste. Il laisserait M. Dufaure entièrement libre de composer un cabinet soit avec MM. Molé, Billault et Passy, soit avec MM. Thiers, Passy et Billault.

Nous pouvons donner comme certain que ces propositions ont été portées à M. Dufaure de la part du roi, et que M. Dufaure les a repoussées. Ce qui paraît avoir motivé son refus, c'est qu'en conservant dans le conseil cinq membres de l'administration du 29 octobre, on aurait les moyens de faire avorter tous les projets des ministres entrants, puisque ces derniers ne se trouveraient pas en majorité dans le cabinet. Si tel a été le motif de M. Dufaure, nous ne pouvons que l'approuver; il est évident, en effet, que, s'il entrait au ministère dans les conditions qu'on lui propose, il y entrerait les pieds et les mains liés, comme un homme dont on se défie et qu'on réduit à l'impuissance. Pour qu'il se décidât à prendre le pouvoir dans les circonstances où nous sommes, il faudrait qu'on l'autorisât, avant toute chose, à proclamer une amnistie et à présenter aux chambres sur les deux projets de loi qui résument la pensée du centre gauche sur la question de la réforme électorale, c'est-à-dire qui admettent les capacités à l'exercice du droit électoral et qui élargissent le cercle des incompatibilités. Si M. Dufaure arrivait aux affaires à d'autres conditions que celles-là, il peut être certain d'avance qu'il n'y resterait pas long-temps.

Les ouvertures qui lui ont été faites prouvent que le roi sent, comme tout le monde, que M. Guizot a fait son temps; cette conviction du roi sera bien plus forte quand l'opposition lui aura fait connaître la véritable pensée du pays à cet égard. Quoi qu'on fasse pour la retenir, il est impossible qu'elle diffère beaucoup d'accomplir ce devoir.

C'est demain que sera présenté à la chambre le rapport de la double élection de M. Emile de Girardin. Nous ne savons pas encore quelles seront les conclusions du rapporteur; mais, quelles qu'elles soient, le débat s'ouvrira sur la pétition adressée à la chambre par douze électeurs des douze arrondissements de Paris qui prétendent que M. Emile de Girardin n'a jamais eu le droit de porter le nom sous lequel il a été nommé. MM. Ledru-Rollin et Joly doivent, dit-on, prendre part à la discussion. On ajoute que, lorsque la chambre sera appelée à statuer sur l'admission de l'élu de Bourgneuf et de Castel-Sarrasin, vingt membres demanderont le scrutin secret.

La séance de demain sera tout entière consacrée à la vérification des pouvoirs. M. Dufaure doit, dit-on, présenter le rapport de l'élection d'Embrun (Hautes-Alpes) qui a présenté cette circonstance assez singulière que presque tous les bulletins portaient un signe particulier auquel on pouvait les reconnaître. On assure qu'il est chargé de proposer l'ajournement de l'admission du député élu jusqu'à ce qu'une enquête électorale ait été faite sur des manoeuvres qui tendent évidemment à annuler le secret des votes prescrit par la loi.

les airs langoureux et même monotones les charmaient par-dessus tout. Pour les servir selon leur goût, le sifre de la 69^e se mit à apprendre plusieurs de ces chants arabes que l'on nomme des *modls*, et qui sont une espèce de récitatif composé de notes plaintives. Roquet transporta ces *modls* sur son instrument, et il fut dès lors un barde incomparable.

Cependant la captivité commençait à peser au troubadour des Hénadis. Comme Achille à Syros, il s'indignait de languir dans ce camp et d'y partager les travaux des femmes. Le souvenir de ses frères d'armes le poursuivait, et il ne rêvait qu'aux moyens de les rejoindre. Pour y parvenir, il demanda d'abord au cheik la faveur d'aller en course avec les maraudeurs de la tribu. Comme ces excursions les conduisaient vers la lisière des terrains cultivés, il lui eût été facile de choisir alors un moment propice pour s'esquiver et regagner les rives du Nil. Le cheik comprit ce calcul et le déjoua.

Le Français était trop jeune, disait-il, pour supporter les fatigues du désert. Il ne savait pas manier la lance; il n'était pas encore assez bon écuyer. D'ailleurs, que lui manquait-il? N'avait-il pas du pain et des dattes, un bournous pour se couvrir, une tente pour se reposer? Roquet avait beau insister, le cheik persistait dans ses refus. On lui permettait pourtant de monter à cheval, de s'exercer au *djerid*, de courir la gazelle. Du service domestique il put passer au soin de ces magnifiques poulains qu'élevaient les Arabes. C'était un avancement, mais ce n'était pas la liberté. Quelquefois il songeait à fuir; mais de quel côté se diriger, sans vivres, sans eau, sans aucune connaissance des routes du désert, mobiles comme ses sables? Quand ces pensées s'emparaient du captif, il tombait dans la tristesse et dans l'abattement.

Une distraction imprévue lui arriva. La femme favorite du cheik, nommée Fatmé, belle brune de vingt ans, avait remarqué depuis long-temps la bonne mine du jeune Français. Roquet n'était point un Adonis, bien s'en faut; mais il avait des yeux bleus, des cheveux blonds et un certain air jovial qui n'était pas sans charmes. D'ailleurs, pour une femme arabe, c'était du fruit nouveau: toutes les filles d'Eve se ressemblent. Fatmé fit donc au jeune homme les premières avances avec une adresse infinie, car il y allait de sa vie, mais cependant de manière à ce qu'il ne pût s'y méprendre.

Les tentes des Bédouins, faites d'une étoffe tissée avec du poil de chameau, ont une vingtaine de pieds de long sur quinze de large, et se trouvent dans le milieu partagées par un rideau qui sépare la pièce des femmes de celle qu'occupent les hommes. Quand Roquet était seul, Fatmé ne le perdait pas de vue, et, grâce à une ouverture qu'elle avait eu le soin de se ménager, ses cillades ne pouvaient pas la compromettre; les Français seuls en était complice. Roquet était bien jeune, mais à l'école d'un

régiment, et en temps de guerre, l'expérience arrive vite. Il comprit donc le manège et prévint où il pouvait aboutir; c'était perspective l'effraya. Les Arabes ne plaissent pas au sujet de l'adultère: la mort des coupables expie le crime quand il est découvert. Certes, il y avait là de quoi retenir le séducteur le plus hardi. D'un côté, Fatmé était bien belle. Elle avait, pour parler la langue des Arabes, des yeux fendus en amande comme ceux de la gazelle, des sourcils arrondis comme un arc d'ébène, la taille souple et droite comme une lance, les seins pareils à une couple de grenades, la peau unie comme de la soie, le sourire doux comme le miel; ses ongles étaient teints avec du *henné* aux reflets d'or, ses paupières avec du *kohl*, noir comme la plume du corbeau. C'était en un mot le type idéal de la perfection, la beauté du poète Hafiz quand il dit: « Elle est comme le premier rayon du soleil quand il jette ses teintes roses sur le sable; elle est comme la lune quand elle argente la plaine; son haleine est la brise qui traverse l'oasis; ses cheveux pendent sur ses épaules comme les branches d'un sycamore. »

Tout cela avait sa séduction, poésie à part. Notre troubadour n'y résista pas. Que faire au milieu du désert, si l'on n'y trouve pas une bonne fortune? Il résolut donc de se laisser aller. Quelques mois de séjour au milieu de la tribu lui avaient rendu la langue arabe familière, et il put joindre un langage des yeux un idiome plus expressif. Des vœux furent échangés; mais si la vie patriarcale du désert avait cet avantage de mettre les amants presque toujours en présence, elle avait cet inconvénient de ne jamais les laisser sans témoins.

Ces peuplades nomades ne partagent pas en effet les préjugés des musulmans pour ce qui concerne les femmes. Elle vont dans les camps le visage découvert, se rendent seules au puits et à la fontaine pour y prendre l'eau nécessaire aux besoins domestiques. C'est la vie biblique conservée dans presque tous ses détails, avec ses allures indépendantes, ses mœurs en plein air. Fatmé et Roquet se voyaient, se parlaient à chaque instant. Elle lui avait dit vingt fois qu'elle trouvait ses cheveux plus beaux que le safran, son teint plus charmant que le laurier-rose; Roquet, de son côté, se mettait en frais de galanteries orientales, et la comparait à tout ce qu'il pouvait imaginer de plus agréable dans la nature. Mais tout se bornait à ces paroles glissées à la dérobée.

Au bout de trois mois de ce manège, des deux côtés on désirait mieux; mais là commençaient les grandes difficultés. La tribu avait plusieurs fois changé de campement sans qu'il s'offrit aucune occasion sûre. Le cheik était toujours là, et pendant ses absences les femmes se surveillaient mutuellement. La moindre faute eût été dénoncée.

Enfin, à la suite d'une expédition dans l'Égypte moyenne, les tentes furent levées et l'on se rapprocha des oasis qui occupent le centre du dé-

sert lybique. Un soir on vint camper auprès d'un abreuvoir connu dans le désert sous le nom de *Birken-Men*. L'eau que l'on y recueillait découlait des soutènements d'une grotte, et il fallait, avant que les jarres fussent pleines, attendre qu'elle eût tombé goutte à goutte. Fatmé résolut de profiter de la circonstance. Pendant que le Français allait faire la provision pour les chevaux, elle quitta la tente avec ses *barraques*, vases en grès destinés au service du ménage.

Ainsi, ils purent demeurer seuls pendant un quart d'heure sans éveiller les soupçons. Fatmé ne perdit pas de temps. Sa figure, ordinairement calme et douce, s'anima d'une résolution extraordinaire et d'un éclat singulier:

— Chrétien, lui dit-elle, m'aimes-tu?

Le jeune homme allait se lancer dans les métaphores orientales et recommencer les comparaisons d'usage avec la lune et le soleil, quand elle l'arrêta:

— M'aimes-tu, chrétien, jusqu'à mourir pour moi et avec moi?

La proposition parut brusque à notre héros; cependant il n'hésita pas.

— Oui, Fatmé. Que cette eau soit ma dernière boisson et que je ne revoie jamais la France, pays du *riquitqui*, si je mens.

La belle Arabe ne comprit pas parfaitement l'allusion, mais son troubadour acceptait la partie; cela lui suffisait.

— Nous n'avons pas de temps à perdre, dit-elle. Tu es libre, les cavales t'obéissent. Quand l'étoile du sud sera sur nos têtes, sors de la tente, prends les deux meilleures montures du maître, Gazal et Melek, va te cacher derrière ce tertre et joue un *modl* sur ton instrument. Fatmé sait ce qui lui reste à faire.

— Ça me va, Arabesque chérie, ça me va, Tu consens donc à me suivre dans la 69^e demi-brigade, qui est ma patrie?

— Une fois libre, Dieu nous guidera. Fais ce que je t'ai dit, chrétien.

— C'est juste; laissons quelque chose au commandement du Père Éternel.

— Tais-toi, chrétien, on vient.

Us se séparèrent. Quand la nuit fut venue, Roquet sortit du camp sans affectation et en jouant quelques airs sur son sifre. Melek et Gazal, deux cavales de race, avaient été attirées un peu à l'écart. Quand l'étoile du sud fut parvenue à son zénith, il entama l'air convenu. Il était minuit. Fatmé se releva de dessus le tapis qui formait sa couche et jeta un regard inquiet autour d'elle. Avec la souplesse d'un lézard, elle parvint à se ramper sous la toile qui formait l'une des parois de la tente, continua à ramper sous la toile qui formait l'une des parois de la tente, légèreté comme une biche, per pendant quelque temps sur le sable, puis, légère comme une biche, elle disparut derrière la masse des rochers. Personne ne l'avait aperçue. Elle rejoignit son complice; ils montèrent à cheval et s'éloignèrent en silence.

(La suite à un prochain numéro.)

La chambre ne procédera que mardi à la nomination de son président. Hier, cette opération sera reprise et sans doute terminée dans la séance de jeudi. Vendredi aura lieu l'installation du bureau définitif, de sorte que la chambre pourra se réunir samedi dans ses bureaux pour nommer la commission de l'adresse. Cette commission, dont le travail sera très-court, fera son rapport le 8 ou le 9, et si aucune discussion ne s'élève sur l'adresse, comme l'espère le ministère, elle sera votée et présentée au roi le 10.

Le ministre, ou plutôt la cour, est décidé à ne point avoir d'ambassadeur à Saint-Petersbourg. Aussi long-temps que la Russie n'aura qu'un chargé d'affaires à Paris, nous n'aurons aussi qu'un chargé d'affaires à Saint-Petersbourg. Il est question d'envoyer M. de Barante à Londres et M. de Saint-Aulaire à Rome.

Avant-hier, à la chambre, M. Sauzet attirait l'attention générale. Il allait de député en député, distribuant à tous des saluts, des sourires et des poignées de main.

Hier les Tuileries n'ont pas été ouvertes; toutes les fenêtres du château, ainsi que celles du Louvre, étaient fermées. Il y a eu bourse, mais elle n'a pas été animée.

C'est, comme on l'a dit, le jeudi 4 août, à quatre heures du matin, que les restes mortels de M. le duc d'Orléans seront transportés de Paris à Dreux en passant par Sèvres, Versailles, Pontchartrain et Houdan. Le préfet de Seine-et-Oise, à l'occasion de ce passage au milieu du département qu'il administre, a décidé que les gardes nationales des communes que traversera le char funèbre prendraient les armes et feraient la haie. Le clergé se réunira également.

Le conseil municipal de Dreux a décidé à l'unanimité que toutes les rues de la ville qui seront suivies par le cortège funèbre le 4 août seront tendues de noir aux frais de la commune.

Chronique.

LYON.

Un petit journal de Lyon s'était servi, dans son numéro du 17 juillet, pour caractériser le grossier accueil fait au deuxième début de M^{me} Renard au théâtre des Célestins, d'une expression qui avait blessé la corporation de MM. les portefaix. Nous lisons dans son numéro du 31 la rectification suivante :

« Une réclamation nous a été présentée au nom du corps des portefaix de Lyon, à l'occasion de quelques lignes qui figuraient dans notre journal du 17 juillet, au sujet des procédés fort peu galants, en vérité, dont ont usé certains individus envers M^{me} Renard lors de son deuxième début. Nous ferons droit à cette réclamation en déclarant que nous n'avons point entendu par là impliquer de mauvaises habitudes ou des formes peu sociales au corps des portefaix; en disant que les sifflements systématiques et impitoyables de la débutante avaient probablement une éducation de crocheteurs, nous n'avons entendu que nous servir d'une locution populaire. »

Le prix moyen de l'hectolitre de froment, pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation des grains et farines, a été arrêté le 31 juillet, pour les sept départements dont Lyon est l'un des marchés, à 21 f. 94 c.

Avant-hier un nombre assez considérable de personnes se pressaient vers le pont de la Gare pour examiner les trois bâtiments remorqueurs de l'escadille papale, lorsque deux enfants de douze à treize ans vinrent à tomber dans la Saône; ils étaient en danger de se noyer, quand un marin appartenant aux équipages de la marine papale s'élança dans le fleuve et en retira les deux enfants sains et saufs.

Les deux personnes qui ont été retirées de l'omnibus du Midi, pendant l'ouragan de vendredi dernier, sont : M^{me} Garosse, limonadière à la Mulatière, et la petite Dubreuil, âgée de huit ans, fille d'un matelassier d'Oullins. L'une et l'autre ont reconnu, devant M. le commissaire de police, le sieur Antoine Bonon, dit la Trompette, pour les avoir sauvées en gagnant deux fois à la nage, voiture où elles allaient périr dans son secours. Le sieur Bonon, militaire en congé de réforme, travaille maintenant comme ajusteur à l'atelier de machines à vapeur de M. Bancelin.

La conduite courageuse du sieur Bonon ne manquera certainement pas de fixer l'attention et d'appeler sur ce brave ouvrier la récompense qu'il a méritée.

L'administration municipale a déjà pris plusieurs arrêtés ayant pour objet d'assujétir les bouchers de notre ville à certaines précautions sans lesquelles les viandes qu'ils débitent dans cette saison arriveraient promptement à un état de putréfaction compromettant pour la santé des consommateurs.

Un nouvel arrêté sur le même sujet vient encore d'être publié par M. le maire; il est ainsi conçu :

« Vu les plaintes nombreuses élevées relativement aux bouchers qui abattent hors de la ville et qui amènent les viandes dans des voitures souvent malpropres;

« Considérant que ces viandes sont la plupart du temps tellement entassées dans ces voitures qu'elles doivent s'échauffer rapidement et que leur qualité peut en être atteinte;

« Il a été arrêté ce qui suit :

« Les voitures dont MM. les bouchers se servent pour le transport des viandes du lieu de l'abattage dans leurs boutiques devront être constamment tenues dans un grand état de propreté. Ces voitures seront fermées et garnies à l'intérieur d'un râtelier pour que les viandes puissent y être appendues.

« MM. les commissaires de police, les agents et les employés de l'abattoir sont tenus de faire exécuter ces mesures. »

On écrit de Vienne :

« Dans la nuit du 24 au 25 juillet, des voleurs se sont introduits à l'aide d'escalade dans le château de M. de Montviol, à Jonage. Après avoir visité plusieurs chambres, ils ont volé trois saucissons, plusieurs bouteilles de vin et 8 f. 25 c. qui étaient sur une table. Ces voleurs ayant entendu du bruit se sont retirés en escaladant de nouveau les murs. Le matin, M^{me} de Montviol, en l'absence de son mari, ayant visité toute la maison, trouva dans le grenier, caché sous le foin, le nommé Guicherd (Antoine), vagabond, de la commune de Jons, et déjà repris de justice. M^{me} de Montviol lui ayant enjoint à plusieurs reprises de se retirer, ce misérable, au lieu d'obéir, lança à la tête de cette dame, âgée de 72 ans, un caillou qui la fit tomber sans connaissance, puis un autre qui l'atteignit au bras. Les domestiques accourus trouvèrent leur maîtresse gisant à terre et baignée dans son sang. Guicherd prit la fuite en franchissant un mur, et on ne put l'atteindre. »

On procédait au tirage au sort pour le recrutement de l'armée au chef-lieu du canton de Monsols. Les gendarmes, avertis de menaces proférées par des jeunes gens d'Ouroux contre ceux de Saint-Igny-de-Vers, voulurent s'opposer à une promenade militaire que les jeunes gens d'Ouroux faisaient dans le bourg. Deux individus porteurs de haches précédèrent la colonne. On leur in-

lima l'ordre de quitter ces armes. L'un d'eux s'y refusa opiniâtement. Les gendarmes furent outragés et maltraités. Ils réussirent néanmoins à arrêter et à emmener dans leur caserne le récalcitrant. Cette arrestation devint le signal d'un désordre plus grave encore. Des tentatives furent faites pour délivrer le prisonnier. Le brigadier et quelques gendarmes furent assaillis et violemment frappés, notamment le brigadier qu'un coup de bâton asséné sur la tête renversa à terre où il fut encore lâchement foulé aux pieds. Un garde-champêtre accouru fut obligé de repousser à coups de sabre les assaillants qu'il mit en fuite.

Six jeunes gens de la commune d'Ouroux ont été traduits devant le tribunal correctionnel à raison de ces faits.

La jeunesse de cette commune est signalée par les gendarmes comme turbulente et indisciplinée. Une haute stature, une force herculéenne, un caractère âpre et indépendant semblent être une production naturelle au sol sauvage et vigoureux qui l'a vue naître. Les prévenus paraissent à la barre comme six athlètes remarquables par les proportions gigantesques de leurs corps.

Le ministère public a appelé toute la sévérité de la justice sur ces prévenus. La défense ne s'est attachée qu'à atténuer leurs torts.

Le tribunal a condamné Pierre Large et Antoine Benoît Large à huit mois de prison, Jean-Marie Large à six mois, Pierre Lafond à quatre mois, Claude Lafond à trois mois et Antoine Sombardier à deux mois de la même peine. (Journal de Villefranche.)

DÉPARTEMENTS.

On écrit de Beaucaire :

« Notre foire n'a pas été brillante; le petit commerce ou les détaillants auront surtout à se plaindre. Quoique nous soyons favorisés par un beau temps, nous avons eu plus d'un tiers moins de monde qu'aux foires ordinaires. Les affaires n'ont pas été heureuses dans le Midi depuis un an; la vente des vins est nulle, et les propriétaires ne peuvent prévoir où s'arrêtera cette crise.

« Le haut commerce a été plus heureux. La draperie s'enlève surtout dans les bas prix de 7 à 11 fr. le mètre. Beaucoup de fabricants vendent avant le déballage et aux prix qu'ils veulent; il y a donc une hausse bien prononcée. Jamais nous n'avons vu la draperie s'écouler si promptement.

« Tous les articles pour la saison d'hiver se vendent: ce sont les mérinos, les napolitaines et les flanelles de santé; mais ils laisseront peu de résultats par le trop plein, et par conséquent la trop grande concurrence.

« Les coutils de Laval, Flers et Mayenne ne se vendent pas, et en général tous les tissus de fil pour vestes et pantalons retourneront.

« Les casimirs laine douce de Roubaix se sont assez bien vendus, surtout dans les prix de 2 fr. à 2 fr. 50 c.; les belles qualités ont été moins demandées.

« Les tartans pour gilets se vendent, mais il y en a de trop, ce qui fait que l'on a relâché un peu les prix; il pourra se faire des soldes à des prix peut-être au-dessous de celui de revient.

« Les velours d'Amiens se vendent lentement. On en fera moins que d'habitude. Cet article, qui ne se trouve que dans les mains de quatre à cinq fortes maisons, n'a pas été apprécié.

« Les impressions pour robes, telles que mousseline de laine et indiennes d'Alsace, ont joué un bien triste rôle; on en retournera beaucoup, et il s'est fait des ventes du premier article à des prix si bas, qu'ils couvriraient à peine ceux d'impression. L'indienne de Rouen s'est mieux tenue parce qu'elle n'était pas abondante.

« Les calicots se sont bien vendus au commencement de la foire, mais il y a eu tout-à-coup un grand refroidissement qui a décidé une baisse.

« Les toiles ne sont pas abondantes et se vendent avec profit.

« La lingerie et tous les articles de fantaisie font de tristes affaires; il y a surabondance et peu d'acheteurs. »

On écrit de Roanne (Loire) au Journal de Saint-Etienne :

« Deux jeunes gens voyageant de compagnie sur la route de Roanne à Lyon ont été accostés, insultés et battus par quatre hommes qui prétendaient reconnaître en eux des employés des contributions indirectes.

« L'un de ces jeunes gens ayant tiré de sa poche son livret de compagnon menuisier, afin de convaincre les assaillants de leur erreur, ceux-ci se mirent à rire aux éclats, et le plus loustic d'entre eux dit: « Nous sommes bien fâchés de nous être trompés, mais tout peut se réparer; si vous connaissez quelques commis des droits réunis, vous leur porterez cela de notre part. »

« Il y a quelques jours, le dimanche 10 juillet, une scène beaucoup plus grave avait lieu à Saint-Jean-Bonnefond, à l'encontre encore de deux employés des contributions indirectes de service pour la fête patronale de la commune. Le receveur à cheval de Saint-Julien, près de Saint-Chamond, M. Laroque, et son adjoint, furent insultés et bientôt brutalement assaillis par des hommes qui buvaient sous une tente. L'un de ces employés, M. Laroque, reçut à la joue un violent coup de bouteille qui lui fit une large et profonde blessure.

Procès-verbal a été dressé, et l'instruction de la justice qui a eu lieu à la suite amènera bientôt les coupables sur les bancs de la police correctionnelle de Saint-Etienne.

M. Laroque, receveur à cheval, et son adjoint, sont deux employés généralement estimés dans le pays. L'un et l'autre savent allier aux devoirs de leurs fonctions l'esprit de conciliation et les égards dus aux contribuables. (Journal de Saint-Etienne.)

On lit dans le Courrier de la Drôme :

« Lundi dernier, la pluie continuelle que nous avons eue à Valence, et dont nos cultivateurs se sont réjouis, a causé dans plusieurs communes de violents orages qui ont fait çà et là beaucoup de mal.

« A Loriol, une trombe assez violente a éclaté non loin de la ville et a déraciné des arbres, haché des champs et causé d'autres graves dégâts sur une grande partie du territoire de cette commune. »

« Ces jours derniers l'annonce de la mort du duc d'Orléans et un singulier quiproquo d'un voiturier ont mis en émoi, dit le Courrier de la Drôme, toute la population de notre petit séminaire.

On sait que depuis quelques années seulement le gouvernement a deux fois changé en casernes d'artillerie ou d'infanterie les bâtiments de l'école secondaire ecclésiastique. On sait aussi qu'aujourd'hui un troisième petit séminaire, plus vaste et mieux distribué, s'est élevé à une petite distance de la ville, dans une situation très-pittoresque.

Arrivés à Valence par les bateaux à vapeur de la compagnie Bonnardel, les bagages du 11^{me} d'artillerie furent confiés à un camionneur qui reçut ordre de les porter au Petit-Séminaire, c'est-à-dire à la caserne de ce nom.

Mais l'ordre fut mal compris et plus mal encore exécuté, car une demi-heure après on appelait l'économique pour recevoir au petit séminaire une voiture d'effets militaires. Le camionneur ajouta que les artilleurs allaient arriver bientôt.

La surprise fut grande parmi les séminaristes. Ils crurent être dépossédés une troisième fois, et la chose était possible. Ils firent

pendant quelques observations et finirent par se résigner devant l'imperturbable assurance du camionneur qui fit deux voyages consécutifs.

L'erreur du camionneur ne pouvait toujours durer. Inquiets de leurs bagages, les artilleurs vinrent les réclamer au bureau, et là tout fut expliqué.

Bulletin officiel du mouvement de la Condition des Soies de Lyon pendant le mois de juillet dernier.

Il a été conditionné pendant ce mois :

478 balles ou parties d'organisin, pesant net....	38,924 kilog.
345 — — de trame — —	21,022
95 — — de grège — —	7,016
16 — — de soies div. — —	581
49 parties de bobines pleines ou vides.....	455

983 numéros placés, et en poids total net..... 67,998 kilog.

Le 26, la cour royale a procédé au tirage des jurés de la troisième session de 1842 des assises du Rhône, dont l'ouverture est fixée au 16 août; les noms suivants sont sortis de l'urne :

MM. André Frécon, propriétaire à Ampuis. Prosper Chappet, rentier à Lyon, rue Puits-Gaillot. Thomas Tissot, marchand-fabricant, place de la Miséricorde. Camille-Joseph Badin, épiciers-droguiste, rue Pizay. Antoine Gourd, propriétaire aux Chères. Simon-Thomas Chervet, notaire à Villefranche. Jacob Boulachon, commissionnaire, quai Saint-Clair. Jean Grimardias, propriétaire, place de la Platière. René Dardel, architecte, quai d'Occident. Auguste-Jean Beau, marchand de soieries, quai de Retz. Pierre Scriziat-Carrichon, marchand de farines, quai Saint-Benoît. J.-P. Pignatell aîné, commissionnaire, place Saint-Clair. Benoît Bran, propriétaire à Bibost. Philibert-André-Gabriel de Verchère, licencié en droit, à Villefranche. Claude-Frédéric Tallon, drapier à Lyon, rue Sirène. Jean-Antoine Bechetoille, marchand de dorures, quai de Retz. Michel-Simon-Auguste Goyno, propriétaire à Saint-Nizier. Claude Vondrière, propriétaire à Lyon, rue des Deux-Angles. Pierre-François Decurel, propriétaire à Limonest. Jean-François-Paul Eymard, marchand-fabricant, rue du Griffon. Eloi Bouchardy, marchand de parapluies, rue des Capucins. Pierre Garlon, propriétaire, quai de Serin. Benoit-Marc Sanlaville, marchand de vins à Quincé. Charles Delesse, agent de change, rue de la Gerbe. Philippe Mercler, propriétaire, quai Villeroi. Jean-Antoine-Marie Chevalier, commissionnaire en bijouterie, place d'Albon. François-Marie-Joseph Dumoulin, imprimeur, montée Saint-Barthélemy. Hugues Bazin, marchand-fabricant, place des Capucins. Théodore-Armand Côte, agent de change, quai de Retz. Pierre Vully, marchand-fabricant, rue des Capucins. François-Joseph Veuvesel fils, manufacturier à Givors. Augustin-Victor Ville, propriétaire à Saint-Martin-en-Haut. Antoine-Aimé Vouillemont, épiciers-droguiste, place Saint-Clair. Augustin Ferrez, médecin à Oullins. Philibert Villers fils, marchand-tailleur à Thizy. Jean-Baptiste Venet, fondeur à Lyon, rue Saint-Dominique.

Jurés supplémentaires.

MM. Isaac-Louis Ferrand, agent de change, port Saint-Clair. Jean-Baptiste Dumas, rentier, rue du Plat. Jean-François Quantin, épicier, place des Carmes. Jules-François Durand, marchand-fabricant, rue Puits-Gaillot.

Les élèves du Conservatoire dirigé par M. Rozet donneront jeudi, au théâtre des Célestins, un concert qui commencera à une heure précise.

Voici le programme :

- PREMIÈRE PARTIE.**
- 1° Ouverture de Zampa, d'Hérold.
 - 2° Quatuor de Guillaume Tell, chanté par M^{me} Hermine et Jenny Flachet, MM. Cerceau et Crélin.
 - 3° Duo du Nouveau Seigneur, chanté par MM. Crélin et Flachet aîné.
 - 4° Sérénade du Guittarero, chantée par M. Cerceau.
 - 5° Air de Guillaume Tell, chanté par M^{me} Jenny Flachet et M. Giraud.
 - 6° Duo de Guillaume Tell, chanté par M^{me} Jenny Flachet et M. Giraud.
 - 7° Air de la Dame blanche : Ah! quel plaisir d'être soldat! chanté par M. Grenier.
 - 8° Air du Concert à la Cour, chanté par M^{me} Hermine.
 - 9° Duo de Lucie, chanté par MM. Morin et Crélin.
- DEUXIÈME PARTIE.**
- 1° Ouverture du Dieu et la Bayadère, d'Auber.
 - 2° Cavatine de la Juive, chantée par M. Morin.
 - 3° Romance d'Alice, dans Robert-le-Diable, chantée par M^{me} Alexandrine.
 - 4° Cavatine de la Dame blanche : Viens, gentille dame! chanté par M. Grenier.
 - 5° Duo du 1^{er} acte de Robert-le-Diable, chanté par M^{me} Jenny Flachet et M. Giraud.
 - 6° Duo du 2^e acte de la Dame blanche, chanté par M^{me} Hermine et M. Grenier.
 - 7° Final de Guillaume Tell (avec chœurs), chanté par M. Giraud.

Nouvelles Étrangères.

ESPAGNE.

Le 14 juillet, on a conduit au général Zurbano, à Gironne, l'alcade de Lora et deux autres habitants de cette commune, accusés d'avoir logé des factieux et de leur avoir procuré des vivres.

Le 15, l'alcade a été seul fusillé. Le général Zurbano, qui vient de recevoir un renfort de cavalerie et d'infanterie, fait fouiller toute la montagne et les bois les plus fourrés, et fait passer par les armes tous les hommes suspects qu'il y rencontre. Il a découvert dans des grottes beaucoup d'armes cachées, de diverses natures et de tous les calibres.

Il serait impossible de relater toutes les exécutions qui ont lieu chaque jour. Quelques heures suffisent pour constater que les personnes arrêtées ont eu des relations avec les factieux. Le 15, le curé de la paroisse de Saint-Félix, à Gironne, a été arrêté. On l'accuse d'être un des ennemis les plus acharnés de l'ordre de choses actuel, et d'avoir reçu chez lui le moine Fra-Felip, objet des recherches du général, le même qu'on avait vu à la tête de plusieurs factieux, portant une croix à la main et les excitant de tout son pouvoir.

SYRIE.

BEYROUTH, le 9 juillet. — Les assassinats continuent dans nos environs; les vexations se multiplient contre les habitants des villes. Il y a peu de jours, un officier de la marine anglaise a été gravement insulté par les Arnaouts; les Européens en général le sont tous les jours.

Les Arabes Amieh du désert ont complètement battu une des tribus de Benisakes qui se sont réfugiées près de Jérusalem et sur les bords du Jourdain. C'est le pacha de Damas, Nesif, qui avait encouragé cette guerre contre les Amieh qui pillaient les caravanes de Bagdad.

Une grande partie des troupes albanaises s'est dirigée sur Damas. Hier on y a expédié des munitions considérables.

Le bruit court que des propositions secrètes sont faites par les Druses aux chrétiens, afin de se mettre d'accord pour faire cause commune contre les Turcs.

Le commissaire extraordinaire, Sélim-Bey, est parti hier pour la montagne, accompagné de l'émir Amin, Druse, et de l'écrivain Schubran-Echoura, pour réunir les votes des montagnards des divers districts. Voici comment fonctionnent ces messieurs. On appelle les habitants, on leur fait lire le firman, et, quelles que soient leurs intentions, ils les contraignent à signer une déclaration dans laquelle il est dit qu'ils ne veulent d'autre gouverneur qu'Omar-Pacha. C'est là une singulière façon d'entendre la liberté des votes.

La récolte des soies et surtout celles des beyrouthines blanches, dite bel-ledi, a été meilleure qu'on ne l'espérait. La qualité en est généralement bonne; mais les prix ne montent pas, vu les nouvelles peu favorables de l'Europe. Les prix roulent de p. 118 et 126 l'oque, plus les frais de douane à la charge de l'acheteur.

Les blés sont en voie de hausse; car on s'est aperçu de l'exiguïté de la récolte du pays et l'on a reçu des nouvelles de l'Iouaran annonçant que les sauterelles ont dévoré une grande partie des récoltes.

L'orge manque entièrement ; mais celle de Chypre , où la récolte a été abondante , y suppléera.

Les cotons sont aussi en calme. Dix à douze navires français se trouvent dans les diverses échelles sans emploi ou du moins très-embarrassés pour trouver de quoi effectuer leur chargement.

Le change sur Marseille était à 183 à trois mois.

TURQUIE.

La situation déjà si précaire de la Turquie vient de recevoir une nouvelle et fâcheuse complication. La guerre serait sur le point d'éclater entre le sultan et le shah de Perse ; il y aurait eu des hostilités. Le *Journal de Smyrne*, auquel nous empruntons cette importante nouvelle, dit que ce grave différend provient d'une difficulté déjà ancienne de délimitation entre la Turquie et la Perse. Il serait bien difficile de ne pas reconnaître dans ces mouvements, qui s'annoncent de la part de la Perse comme préparés de longue main, une influence puissante et cachée, celle-là même que les Anglais ont rencontrée à Hérat et reconnue dans l'Afghanistan. Nous ne tarderons pas à voir de quelle manière les publicistes de l'Europe interpréteront cette levée de boucliers faite par la Perse, où la Russie et l'Angleterre se disputent avec tant de persévérance la direction politique des affaires du shah, contre la Porte, si peu préparée à de nouvelles luttes.

CHINE.

Les nouvelles de l'Inde et de la Chine reçues à Marseille par le bateau à vapeur anglais *Polyphemus* n'offrent pas un bien grand intérêt. Aucun engagement n'avait eu lieu entre les troupes anglaises et les insurgés de l'Afghanistan, et si l'on excepte le départ d'une partie de la garnison de Candahar pour renforcer celle de Kelat-i-Ghilzie, il n'y avait eu aucune opération militaire depuis les dernières nouvelles de ce pays. Le général Pollock n'avait point bougé de Jellalabad.

Le 30 avril, les restes mortels du général Elphinston, pour lesquels Ukhbar-Khan aurait, dit-on, reçu dix mille roupies, y avaient été enterrés avec tous les honneurs dus à son rang. Les prisonniers et les otages étaient toujours au pouvoir du chef afghan, qui avait envoyé l'un d'eux, le capitaine Mac-Kensie, à Jellalabad, pour traiter de leur échange.

Le 9 mai, cet officier, ayant échoué dans sa mission, était revenu de Lughman porteur de nouvelles propositions. L'armée, à Jellalabad, souffrait beaucoup de la dysenterie et de l'excessive chaleur. Pour s'abriter,

les soldats avaient été obligés de creuser sous leurs tentes des trous de dix pieds carrés sur quatre de profondeur, et même alors ils étaient exposés à une température de 28 à 29 degrés. Les vivres commençaient aussi à devenir rares. Le général Pollock était indécis sur le parti qu'il devait prendre : marcher sur Caboul était impossible ; il n'avait que 3,500 chevaux et il lui en fallait au moins 10,000 pour porter les vivres nécessaires à son armée.

D'un autre côté, les défilés de Koord-Caboul avaient été hérissés de nouveaux obstacles par les indigènes, et il y avait à craindre un second désastre. La trêve sur Peshawat était donc son seul parti ; ses alliés, les cheiks, se plaignaient ouvertement du rôle qu'on leur avait fait jouer dans cette guerre et déclaraient qu'ils ne se chargeraient plus de tenir le passage du Kiber ouvert après le 1^{er} juin, leur engagement expirant à cette époque, et les Afreedis faisaient mine de vouloir reprendre leurs anciennes positions dans ce redoutable défilé.

Du reste, il paraît que le gouverneur-général qui était à Allahabad songeait sérieusement à retirer les troupes de l'Afghanistan, et le *Calcutta-Star* dit avoir reçu communication d'une dépêche de l'adjudant-général, en date du 14 mai, où il dit que l'ordre de rentrer dans les provinces anglaises ayant été envoyé aux troupes servant à l'ouest de l'Indus, il convenait de prendre des dispositions pour faciliter la marche rétrograde de celles qui devaient s'acheminer par le Panjab.

Le *Bombay-Times* assure que l'ordre d'évacuer le pays avait déjà été transmis aux chefs des différents corps, « et alors, dit-il, nous reviendrons où nous en étions avant la guerre, avec cette différence qu'il aura péri 40,000 hommes de part et d'autre, et que nous aurons dépensé en pure perte, au dire de sir Robert Peel, 475 millions d'argent anglais. »

Les nouvelles de la Chine sont du 12 avril. Le commissaire anglais sir Henri Pottinger se trouvait toujours à Hongkong. On disait qu'un nouveau commissaire impérial, nommé Yang, était parti de Pékin avec mission d'offrir aux Anglais une somme de 40 millions de dollars, à titre d'indemnité pour les pertes qu'ils avaient pu éprouver, et la cession de l'île de Hong-Kong en toute propriété. Les Chinois se disposaient à rebâtir les forts du Bogue. A Ningpo, il s'était livré un combat entre 6,000 Chinois et 1,000 Anglais, dans lequel les premiers avaient perdu de 5 à 700 hommes, et les Anglais seulement 3 tués et 40 blessés.

Sir Hugh Gough, commandant en chef de l'expédition, méditait un

mouvement contre la capitale de la province de Chepiang. Lorsque les derniers renforts, expédiés d'Angleterre, seront arrivés à leur destination, les Anglais auront sur les côtes de Chine 56 bâtiments de guerre, dont 17 à vapeur, une cinquantaine de transports et 15,000 combattants, outre les soldats de marine qui peuvent au besoin faire le service de terre.

Deux gros navires de la compagnie des Indes, le *Vansittart* et le *Cornwallis*, ont été incendiés dans le port de Bourbon, le premier le 3 juin, et l'autre le 10. On soupçonne des marins lascars d'y avoir mis le feu. Les compagnies d'assurances avaient offert une récompense de 12,000 fr. à quiconque dénoncerait les coupables. On évalue la perte à 2,500,000 fr.

Un ouragan épouvantable avait éclaté sur Calcutta le 3 juin. Une quarantaine de navires avaient été plus ou moins endommagés dans la rivière ; beaucoup d'habitants avaient péri.

Voici le relevé des lettres et journaux expédiés en Angleterre de Bombay par le bateau à vapeur *Victoria* le 24 mai dernier, savoir :

	Lettres.	Journaux.
Par Marseille	6,171	4,392
Par Falmouth	12,603	2,807
A l'étranger	876	584
Totaux	19,630	7,843

Le Gérant responsable, B. MURAT.

SALLE DE LA GALERIE DE L'ARGUE.

Tous les soirs, à huit heures,

Représentation des chiens et des singes savants et comédiens.

TOURS GYMNASTIQUES DE G. SUHR FILS.

MICROSCOPE A GAZ OXI-HYDROGENE.

POLYORAMA OU POINT DE VUE PROTÉE.

NOTA. — On donne des représentations particulières aux collèges et aux pensions en réduisant le prix.

Etude de Me Pierre-Paul Brunier, avoué, quai Humbert, 12.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

D'UN FONDS DE MARCHAND D'ORNEMENTS D'ÉGLISE,

Situé à Lyon, place Montazet.

ADJUDICATION

le jeudi quatre août mil huit cent quarante-deux,

En l'étude et par le ministère de Me Dugueyt, notaire à Lyon.

Cette vente aura lieu aux requête, poursuite et diligence de la dame Marie-Anastasie Guichon, épouse séparée de biens du sieur Paul Binet, elle sans profession, domiciliée à Lyon, place Montazet ;

Au préjudice dudit sieur Paul Binet, négociant, demeurant à Lyon, place Montazet, 1 ;

En suite d'un procès-verbal de saisie de Dufautre, huissier, en date du 24 juin dernier, enregistré, et en vertu d'un jugement rendu en la chambre du conseil du tribunal civil de Lyon le vingt-cinq du même mois, enregistré, expédié et signifié ;

En l'étude et par le ministère de Me Dugueyt, notaire, commis à cet effet, domicilié à Lyon, rue du Plat, 2, maison du Palais Royal.

Cette vente comprendra l'achalandage, toutes les marchandises inventoriées, et les outils et agencements servant à l'exploitation du commerce, tel que, du reste, le tout a été décrit dans le cahier des charges ou bref de vente.

Les publications du cahier des charges, clauses et conditions sous lesquelles sera faite la vente du fonds dont il s'agit auront lieu en l'étude de Me Dugueyt, notaire, les samedi 25, jeudi 28 juillet et lundi 1^{er} août 1842, à dix heures du matin.

L'adjudication sera tranchée au profit du plus haut miseur et dernier enchérisseur, à la chaleur des enchères, devant ledit Me Dugueyt, notaire, en son étude, sise à Lyon, rue du Plat, 1, le jeudi quatre août mil huit cent quarante-deux, à dix heures du matin, sur la mise à prix insérée dans le cahier des charges, et qui servira de première enchère.

Signé : BRUNIER, avoué.

S'adresser, avant l'adjudication, à Me Dugueyt, dépositaire du cahier des charges et de toutes les pièces, et à Me Brunier, avoué à Lyon, quai Humbert, 12. (3523)

Etude de Me Chaboud, avoué à Bourgoin (Isère).

VENTE PAR LICITATION.

Adjudication au dix-neuf août 1842.

En exécution d'un jugement du tribunal civil de Bourgoin, il sera procédé, en l'audience des criées dudit tribunal, le vendredi dix-neuf août 1842, à dix heures du matin, à la

VENTE AUX ENCHÈRES, PAR LICITATION,

D'UNE PROPRIÉTÉ

Située au hameau de la Combe, commune des Eparrues, canton et arrondissement de Bourgoin (Isère).

CETTE PROPRIÉTÉ CONSISTE :

1. En une fabrique de moulinage à deux étages, ayant une chute d'eau de cinq mètres ;
2. En un autre bâtiment à trois étages, destiné, savoir : le rez-de-chaussée pour un pressoir à huile, ayant une chute d'eau de quatre mètres, et les étages supérieurs pour une magnanière assez vaste pour élever quatre hectogrammes de graine de vers à soie ;
3. En une petite maison d'habitation ;
4. En une basse-cour et un jardin.

Le tout contigu, de la contenance approximative de 25 ares. Cette propriété, qui dépend de la succession de Jean-Marie Gardet, ancien fabricant moutinier, n'est éloignée de la ville de Bourgoin que d'environ six kilomètres ; la grande route de Lyon à Grenoble la confine au couchant, et le ruisseau appelé rivière de Lagny, qui fait jouer les usines, ne tarit jamais et fournit un volume d'eau toujours égal.

La mise à prix est fixée à dix mille francs. S'adresser, pour les renseignements, à Me Chaboud, avoué à Bourgoin, poursuivant la vente, et, sur les lieux, à Mme veuve Gardet.

Extrait certifié : Signé : CHABOUD, avoué. (1602)

Etude de Me Fauché, huissier, à Lyon, place du Palais-de-Justice, n° 1.

Jeudi quatre du courant, à neuf heures du matin, sur la place des Minimes, à Lyon, quartier Saint-Just, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant de divers objets saisis, consistant en table, balances, commode placard, glaces, ustensiles de boulangerie, et autres effets, mobiliers. (1654)

ÉTUDE DE M^e HODIEU, NOTAIRE A LYON.

A VENDRE,

UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE,

Aux Ormes, commune de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, située à la station des omnibus.

Cette propriété se compose d'une très-jolie maison de maître, de bâtiments de grangeage avec écurie et remise, et d'un clos d'un hectare environ.

Elle renferme une grande quantité d'arbres à fruits et une très-belle pièce d'eau alimentée par une source jaillissante.

S'adresser à M. Quantin, architecte de jardin, qui y demeure, et audit Me Hodieu, notaire, rue Saint-Pierre, à Lyon. (6859)

A vendre ou à louer pour cause d'âge.

MAISON ET FONDS DE CAFÉ DU BEAU MUSÉE STATUAIRE, tenu par l'ancien piqueur de Napoléon, le seul en Europe dans son genre, situé sur l'avenue de Saxe, aux Brotteaux, n. 15. S'y adresser. (881)

A vendre pour cessation de commerce.

UN FONDS DE ROUENNERIE, MERCERIE ET BONNETERIE, bien achalandé. S'adresser à M. Cavalier, cafetier, cours Bourbon, 35. (8)

Bureau d'affaires et de publicité de M. Barbollat, Rue Mulet, n. 2.

A vendre pour cause de décès.

UN FONDS D'HOTEL bien achalandé, ayant vingt pièces agencées et plusieurs écuries.

UN FONDS DE PATISSIER-CONFISEUR situé dans un bon quartier, bien achalandé. — Location très-modérée.

A vendre.

UN JOLI DOMAINE dans le département de la Loire. UNE JOLIE PETITE MAISON située aux Charpennes. Grand nombre de PROPRIÉTÉS et FONDS DE COMMERCE.

UN FONDS D'ÉPICERIE, FAÏENCE, PORCELAINES ET CRISTAUX, bien situé.

A céder.

HOTEL dans le département de l'Yonne, sur la route de Paris à Lyon. (9)

DU 1^{er} AU 10 AOUT INCLUSIVEMENT,

LES HIRONDELLES

dont la marche est supérieure à celle de tous les bateaux de la Saône,

SANS AUCUNE EXCEPTION,

PARTENT POUR CHALON

Tous les jours à 5 heures 1/2 du matin. (5614)

Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (7626)

Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

AVIS.

Le public est prévenu que MM. LATTA et BLANC fils ont cessé de représenter la Compagnie d'Assurances contre l'Incendie l'Urbaine, et que M. CARRET est le seul mandataire actuel de la Compagnie.

Le bureau provisoire est rue Stella, n. 5. (5613)

Gaz de Saône-et-Loire.

AVIS.

MM. les actionnaires du Gaz de Saône-et-Loire sont prévenus que l'Assemblée générale semestrielle aura lieu le vendredi 12 août prochain, en la salle de la Bourse, à une heure du soir. (5610)

Médaille d'honneur et Privilège exclusif.

BREVETS D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT, PROROGATION DES BREVETS POUR DIX ANS PAR ORDONNANCE ROYALE.

CAPSULES DE MOTHES

Au Baume de Copahu pur et liquide,

Pour le TRAITEMENT des MALADIES SECRÈTES, Ecoulements récents ou chroniques, Fluxeurs blanches, etc.

DÉPÔT GÉNÉRAL : chez M. LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16.

Toute boîte dont la partie inférieure ne sera point revêtue de la signature MOTHES LAMOUREUX et C^e sera réputée CONTREFAÇON, et le vendeur poursuivi conformément à la loi.

PRIX DE LA BOÎTE : 4 FRANCS. (7348)

PAPIER FAYARD ET BLAYN,

Pour guérir les DOULEURS, RHUMATISMES, BRULURES, CORS, OGNONS et OEILS-DE-PERDRIX.

Un et deux francs les rouleaux revêtus des signatures de Fayard et Blayn, pharmaciens à Paris.

DÉPÔT GÉNÉRAL A LYON, chez M. Macors, rue Saint-Jean, n. 30. (7708)

AVIS

Le professeur SCHLINGHEIDE, né Prussien, se proposant de séjourner quelque temps à Lyon, donnera des leçons de LANGUE ALLEMANDE et de PIANO. Il demeure rue de la Cagè, n. 12, au 4^e. (10)

PHARMACIE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 23.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acreté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermeson, rue de la Comédie. (7381)

A vendre pour cause de santé.

UN BON FONDS DE LIBRAIRIE ET CABINET DE LECTURE, bien achalandé, situé sur une des meilleures places de Lyon. — Location très-modérée. S'adresser à M. Barbollat, chargé d'affaires, rue Mulet, 2. (5)

A vendre.

FONDS DE MARCHAND TAILLEUR dans un quartier très-commerçant de l'intérieur de la ville, ayant une bonne clientèle, pour le prix de quatre mille francs. S'adresser à M. Camille Montagnon, marchand de boutons, rue Quatre-Chapeaux, à Lyon. (11)

MESSAGERIES LYONNAISES

DE

LYON A PARIS

PAR LA BOURGOGNE

EN 40 HEURES.

une seule nuit en route.

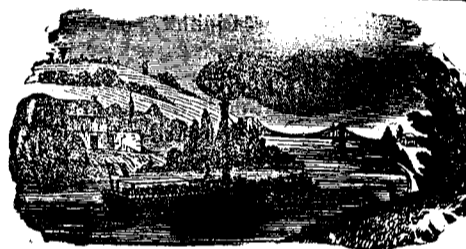
DÉPARTS

tous les jours à cinq heures du matin.

En partant le matin, ces voitures devancent les autres services dont le départ a eu lieu la veille au soir.

Bureaux : quai de Retz, 43.

(5610)



Service spécial pour le Transport des Voyageurs

ENTRE

LYON ET VALENCE,

Par les Bateaux

L'AIGLE ET LE CYGNE,

ABORDANT, A LA MONTÉE ET A LA DESCENTE,

DANS LES PORTS DE

VIENNE, CONDRIEU, SERRIÈRES, ANDANCE, SAINT-VALLIER ET TOURNON.

Départs tous les jours :

De LYON, port de la Charité, à onze heures du matin ;

De VALENCE, à trois heures du matin.

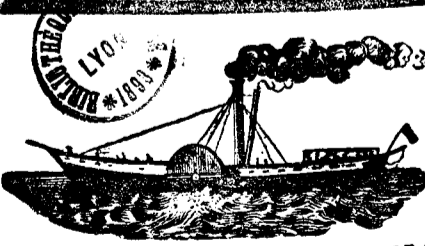
Bureaux de la Compagnie : place de la Charité, 12. (6685)

MALADIES DE LA PEAU ET DU SANG.

EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPAREILLE

DU PORTUGAL, pur, sans sucre, pour la guérison radicale et sans rechute des maladies vénériennes, dartreuses, rhumatismales, etc., tant anciennes qu'elles soient. Ne pas confondre cette préparation avec le sirop.

Dépôt, pour Lyon, BERTRAND, place Bellecour, 12 ; Marseille, THUMIN, rue de Rome, 46 ; Saint-Etienne, MARTINET, rue de Foy ; Grenoble, SAVOYE, rue Vieux-Jésuites tous pharmaciens. (7181)



LE CROCODILE, LE MARSOUIN, LE MISTRAL, LE SIROCCO.

beaux bateaux à vapeur en fer.

d'une marche bien supérieure à tous les autres bateaux du Rhône sans exception,

Partent tous les jours du port d'Ainay, sur la Saône,

A 3 HEURES 1/2 DU MATIN.

S'adresser aux propriétaires, MM. BONNARDEL frères et FOUR, quai de l'Arsenal et rue Sala, 2, ou au capitaine à bord du bateau. (6561)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSUY FILS, rue Poulallerie, 19.